



RAPPORT DU TRESORIER

Exercice 2021

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2021.

Mme Riché, Directeur Général du cabinet CEGECO de Provins m'accompagne dans cette démarche.

Les éléments utiles à la compréhension de la situation financière de l'AJECTA vont vous être exposés.

Pour des raisons d'organisation interne du cabinet CEGECO, la plaquette comptable ainsi que le présent rapport n'ont pu être mis à votre disposition préalablement à l'AG. Ils le seront à l'issue de la présente réunion par internet sur le site web de l'AJECTA et d'ici mardi 24 mai, par courrier pour ceux ayant souscrit l'abonnement papier. Vous pourrez consulter ces documents à tête reposée et vous exprimer en conscience pendant la période de vote étendue à deux semaines cette année. Nous vous prions de bien-vouloir nous excuser pour cette situation.

Nous soumettons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et à l'approbation du budget prévisionnel.

Le présent rapport vous présente les chiffres qui combinent l'ensemble des comptes et y associe les explications nécessaires à leur compréhension.

Comme l'an dernier, nous avons constaté des dépenses en 2021 qui ont été réglées sur 2022. Cela correspond à des dettes dans les documents comptables.

Le bilan vous donne également un état de la trésorerie disponible au 31/12/2021 qui s'élève à 230 171€. Une partie de cette somme est engagée sur les projets en cours (141TB407, restauration de la 241P30, restauration de la voiture Pullman 4024, restauration de la B9c9).

On peut noter que globalement les autres achats et charges externes ont encore baissé cette année, répondant aux vœux que je formule depuis trois ans.

Pour mieux anticiper ces dépenses, nous avons mis en place une comptabilité analytique par projets et activités récurrentes de manière à ne pas engager de dépenses au-delà de nos capacités réelles de financement.

Nos recettes propres, ont encore augmenté de plus de 50000€ cette année poursuivant, ainsi, la hausse entamée l'an dernier.

Les recettes des entrées ont repris des couleurs pour le Musée, mais ont continué leur chute vertigineuse concernant les manifestations de bienfaisance. Les activités annexes ont suivi exactement le même schéma. Les annulations successives des circulations n'ont pas favorisé la reprise d'activité.

Les recettes de location de patrimoine et de subventions sont encore hausse pour la troisième année consécutive.

L'augmentation totale des produits d'exploitation n'aurait pu se faire sans l'aide de nos soutiens institutionnels et les recettes générées par l'envoi de nos matériels à Singapour dont une partie des traites a été payée cette année.

Les cotisations sont de nouveau en augmentation grâce à l'effort appelé de mes vœux l'an dernier. Pour mémoire, ce poste est le reflet de notre capacité à mobiliser les membres.

On peut noter que les dons généraux ont presque doublé en 2021 alors que la souscription pour la 241P30 marque le pas.

Le tableau ci-après compare les principaux produits 2016 à 2021 :

PRODUITS	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Entrées (Musée + Manifestations)	6 175	8 227	17 707	15 846	17 040	15 783
Boutique/Buvette (Musée + Manifestations)	2 659	5 790	10 244	9 286	7 686	10 910
Mise à disposition de patrimoine <i>Par exemple Cinémas et Loc. Diverses</i>	84 053	83 641	36 616	6 324	10 430	14 450
Emplacements Exposants (Manifestations)	0	1 970	1 180	3 210	1 370	1 362
Billets (Trains et Navettes Manifestations)	3800	6 158	15 270	6 307	6 003	21 011
Voiture restaurant (Trains et Manifestations)	0	1 412	3 668	6 428	6 860	4 835

Une fois de plus, je vous rappelle quelques éléments relatifs à la lecture qui est faite de la réglementation fiscale et qui conduit à l'exonération des impôts commerciaux :

- La notion de « Manifestation » regroupe les 6 manifestations de bienfaisance autorisées par l'administration fiscale.
- Les entrées du musée sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, IS, CET ...) quel que soit le montant.
- Les billets de train Grande Ligne le sont également puisque l'ensemble des voyageurs sont membres de l'association avec toutes les prérogatives qui s'y attachent.
- En dehors des manifestations de bienfaisance, les activités de Boutique/Buvette/Restauration sont clairement des activités à caractère commercial et pourraient, à ce titre être l'objet des impôts commerciaux. La facturation de prestations de main d'œuvre ou de travaux également. Cette année le produit de ces activités s'élève à 2677€. Elles n'ont clairement pas un caractère prépondérant et leur produit ne dépassant pas 72 000€, elles sont exonérées des impôts commerciaux.

Je ne vais pas changer de formulation concernant la mise à disposition de patrimoine qui reste toujours, quant à elle, sujette à discussions selon qu'on voit ces revenus comme une activité concurrentielle (par rapport à d'autres structures commerciales à l'échelle de la France) ou bien si l'on voit le caractère unique des pièces ne pouvant, par essence, faire l'objet de concurrence...

Cette année ne nous a pas permis de régler ce sujet que j'avais pourtant déjà priorisé l'an dernier. Le Trésorier n'est pas le seul à intervenir dans la rédaction d'une demande de rescrit fiscal et, tous ceux susceptibles d'y contribuer ont été pris par l'audit de sécurité lancé par la SNCF dans le cadre des circulations sur RFN.

En 2021, 218 personnes ont cotisé. 215 adultes et 3 mineurs.

Les recettes de l'AJECTA étant constituées de nombreux dons et abandons de frais, l'assemblée générale est l'occasion de saluer et de remercier l'ensemble de nos généreux donateurs et de nos sympathiques bénévoles qui abandonnent leurs dépenses de déplacement, de fournitures ou d'équipement pour les chantiers et qui s'élèvent cette année à 47 670€ (en hausse).

Les dons en numéraire s'élèvent cette année à 24 530 € dont 3 140 € pour remettre la 241P30 en état de présentation.

En 2021, les bénévoles de l'AJECTA ont réalisé 9 937 heures (en légère baisse) qui représentent 144 990 €, un montant en hausse par rapport à 2020 (ce qui s'explique par le mode de calcul appuyé sur le simulateur de l'URSSAF). Cela représente 6 équivalents temps plein répartis sur les 61 permanents soit en moyenne 0,10 ETP par personne sachant qu'il y a de nombreuses disparités avec quelques cumuls individuels dépassant 800 heures (0,5 ETP).

Les subventions publiques de fonctionnement s'élèvent à 10 900€. A ce titre, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de Longueville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Provinois pour l'aide et la confiance, que chacun, à son niveau, a bien voulu nous accorder.

On peut noter que la somme de 3 000€ provisionnée pour risque l'an dernier a été reprise puisque les travaux attendus ont été réalisés au niveau du poste de Cravant.

L'AJECTA a donc bénéficié, en 2021, d'un montant de 94 836 € provenant de la générosité publique et de la valorisation de dons en nature ainsi que d'aides des collectivités locales et de l'Etat. Cela représente 38 % de nos recettes numériques.

A noter que cette année, la SNCF n'a pas évalué la valeur de la matière donnée. Seule la transaction avec le ferrailleur apparaît dans les comptes sous le libellé « Vente de don en nature ».

En comptant le travail des bénévoles et les dons en nature, les contributions volontaires s'élèvent à 73% du budget total additionnant les recettes numériques et les contributions en nature (en hausse). Cette dimension démontre la prépondérance des activités non lucratives de notre association ainsi que le caractère désintéressé des personnes qui y contribuent.

Nous avons délivré, cette année, 220 reçus fiscaux au titre de l'article 200 du Code Général des Impôts et au titre de l'article 238 bis du même code pour un montant total de 74 557 €. Nous remercions encore une fois nos généreux donateurs ainsi que nos membres.

En 2021, les dépenses relatives aux projets en cours ont été les suivants:

- 141TB407 : 1 098 € (Poursuite des travaux de réparation de la chaudière)
- Rotonde : 0 € (Reprise des travaux prévue en 2023)
- Poste de Cravant : 6 493 €
- Voiture Pullman 4024 : 1 618 €

Je vous propose de reporter l'excédent de 135 007 € constaté à la clôture des comptes 2021 sur l'exercice 2022, conformément à l'article 205 §2 de nos statuts.

Comme chaque année, je vous rappelle que cet excédent résulte de l'amortissement de certains travaux et est destiné au montage de nouveaux projets de restauration ainsi qu'à la maintenance de notre patrimoine. Il ne s'agit en aucun cas d'un bénéfice que l'on pourrait dépenser sans compter.

Pour mémoire, nous avons toujours deux véhicules interdits d'accès au réseau pour non-réalisation des opérations de contrôle prévues par la réglementation et les schémas de maintenance. La levée de ces interdictions se fera moyennant une dépense de l'ordre de 50 000€ à prélever sur nos fonds propres.

La remise en état de la B9c9 coûtera environ 150 000€ dont environ 52500€ provenant de nos fonds propres. Nous avons d'ores et déjà reçu une notification de subvention de 37 500€ de la part du département. Une convention est en cours de signature avec la DRAC pour un montant de 60 000€.

La rotonde nécessite également une série de travaux dont le montant dépassera 300 000 € et sur lesquels on devra financer au moins 60 000€.

Les projets menés par l'AJECTA couvrent plusieurs exercices avec des montants dépassant largement les ressources propres annuelles de l'association.

Une nouvelle fois, cette réalité doit conduire à une gestion prudente de nos excédents. Nous demandons donc à chacun de faire preuve de la plus grande retenue dans ses dépenses et de favoriser au maximum les abandons de frais.

En 2022, nous devrions toucher le montant d'une assurance vie, souscrite au profit de ses associations préférées, par Olivier FOICHE, l'un de nos fidèles membres décédé à la toute fin 2021. La part revenant à l'AJECTA a été estimée à environ 90 000 €.

L'ensemble de la documentation comptable est à votre disposition, sur rendez-vous, au bureau du dépôt.

Le bilan et le compte de résultat synthétiques seront publiés au Journal Officiel, conformément à la législation en vigueur.

Pour finir, je souhaite avoir une pensée émue pour Olivier FOICHE et Alain RICOEUR qui nous ont quittés brutalement, trop tôt.

Merci de votre attention et de votre confiance.

Olivier Goncalves,

Trésorier.